

# Consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

## Mémoire de Réseau Centre

*Regroupement de diffuseurs de spectacles sur les territoires de l'Estrie, du  
Centre- du -Québec, de la Mauricie, de Chaudière-Appalaches  
et de la Capitale-Nationale*



Tellement plus près

1010, rue Principale Nord Richmond, Québec J0B 2H0  
(819) 826-3767

Août 2016

## Résumé du Mémoire de Réseau Centre

Vous trouverez dans ce document les préoccupations de Réseau Centre concernant le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

Essentiellement Réseau Centre recommande :

- Que le Ministère de la Culture et des Communications joue le rôle du chef d'orchestre du gouvernement du Québec pour le développement et le rayonnement de la culture;
- Que l'ensemble des diffuseurs reconnus ait accès aux programmes disciplinaires en toute équité, et ce pour un meilleur rayonnement des disciplines artistiques auprès des publics;
- Augmenter les crédits financiers des mandataires SODEC et CALQ;
- Maintenir et reconnaître les réseaux régionaux comme des acteurs importants;
- Que tous les élèves de toutes les régions du Québec puissent voir un spectacle et plus par année dans une salle de spectacles reconnue;
- Reconnaissance de l'expertise du diffuseur par le milieu de l'éducation;
- Faciliter le développement d'initiative afin d'améliorer la fréquentation aux arts de la scène par le citoyen et de lui faciliter l'accès à l'offre culturelle professionnelle en régions;

## Mémoire

Le Réseau Centre est heureux de répondre à l'invitation du ministère de la Culture et des Communications et ainsi contribuer à cette grande consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

Le Réseau Centre est un organisme de services interrégional, regroupant 22 salles de spectacles. Notre territoire regroupe les régions administratives de l'Estrie, la Montérégie, la Mauricie, le Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches et la région de la Capitale-Nationale. Depuis 1999, notre mandat est de soutenir les membres dans l'exercice de diffusion des arts de la scène. Identifié comme un maillon essentiel, le Réseau maintient une structure de concertation sur son territoire et facilite la circulation de spectacles diversifiés.

### **Avis concernant le renouvellement**

L'avis de Réseau Centre et ses membres porte sur quatre des sept grands thèmes identifiés dans le cahier de consultation soit (1) La culture dans une perspective de développement durable (2) L'évolution des domaines de la culture... (3) Le rapport du citoyen à la culture et (7) La gouvernance et le financement.

### **La culture dans une perspective de développement durable**

#### **Question # 3- #4**

Dans l'optique de renforcer l'interaction entre la future politique et les politiques des autres secteurs, nous pensons que :

L'État doit être le gardien des arts et de la culture, il doit se sentir concerné par les actions de ses mandataires. Le ministère de la Culture et des Communications est le chef d'orchestre qui doit faciliter l'entente des actions concertées notamment avec l'éducation, la santé, le développement économique et les affaires municipales.

Sous prétexte de l'autonomie des organismes (SODEC – CALQ), le gouvernement se déresponsabilise du milieu de la diffusion. Prenons le cas du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de l'Éducation qui ne parviennent pas à organiser la présence et la fréquentation des arts par les élèves dans les salles de spectacles. Nous recommandons que tous les élèves de toutes les régions puissent voir un spectacle et plus par année dans une salle de spectacles reconnue.

Nous souhaiterions que le ministère de la Culture et des Communications joue le rôle du chef d'orchestre du gouvernement du Québec pour le développement et le rayonnement de la culture. Ainsi, nous proposons que l'ensemble des diffuseurs reconnus ait accès aux programmes disciplinaires en toute équité, et ce, pour un meilleur rayonnement des disciplines artistiques auprès des publics. Pour cela, nous

considérons qu'il est important d'augmenter les crédits financiers des programmes d'aide à la tournée et au fonctionnement de la SODEC et du CALQ.

Toujours dans le même ordre d'idée, le ministère se doit d'être le dépositaire de la culture vivante, ce qui inclut l'artiste, la langue et l'accès aux arts et la culture pour tous.

Les arts de la scène sont un art vivant, que nous considérons comme essentiel pour nourrir la réflexion et les actions communes d'achats de groupe et de Block-Marketing sur lesquels il faut se concerter. Il est impératif de maintenir et reconnaître les réseaux régionaux comme des acteurs importants. Ceux-ci participent à l'accroissement de la circulation des spectacles de théâtre, de musique, de danse et de chanson à travers le Québec par l'organisation de rencontres de programmations. Les réseaux régionaux facilitent la présentation de spectacles étrangers sur le territoire du Québec, grâce à leurs membres ils offrent plus d'occasions au public d'assister à des spectacles d'ailleurs de qualité en saison régulière.

Dernièrement les diffuseurs pluridisciplinaires et les réseaux régionaux de diffusion ont été redirigés au CALQ. Nous sommes en période de changement et cela inquiète bon nombre de nos membres-diffuseurs. Le Réseau accompagnera les diffuseurs et cela nécessitera du temps et des ressources humaines supplémentaires.

De plus, il faut reconnaître, consolider et bonifier le soutien financier des diffuseurs pluridisciplinaires implantés dans toutes les régions administratives et leur donner les moyens pour développer des activités de sensibilisation et de développement de publics, notamment auprès de la clientèle scolaire.

### **L'évolution des domaines de la culture**

Question # 13 - #14

La chaîne culturelle; création, production et diffusion des œuvres et des produits culturels sont les enjeux importants. Depuis plusieurs années, nous investissons en création, production et l'offre de spectacles est abondante, de qualité et diversifiée. Par contre il serait temps d'investir en diffusion pour que les citoyens de toutes les régions du Québec aient un accès aux œuvres de nos artistes.

Le soutien financier public est essentiel pour maintenir les arts de la scène, les activités de diffusion, de sensibilisation, rejoindre le public et développer des liens, ce qui demande des ressources financières et humaines. La médiation culturelle demandera un effort supplémentaire de la part de tous.

### **Milieu scolaire**

La formation du spectateur passe par l'accès et la rencontre de l'artiste et de l'artisan dans le cursus scolaire, en tout respect de leurs outils de création et de diffusion. Il y a

des liens à resserrer entre le milieu scolaire et les diffuseurs. Nous connaissons les contraintes du milieu de l'éducation, soit le coût du transport des élèves, la rigidité des horaires scolaires et les limites de ses ressources financières. Il y a une autre problématique qui est la non-reconnaissance du travail du diffuseur comme professionnel. La création québécoise s'est mise à la portée des enfants et adolescents, les productions culturelles destinées aux jeunes publics se sont multipliées et l'offre est abondante et de qualité. Les enseignants et les cadres scolaires sont confrontés à une abondance d'activités ce qui rend leurs choix difficiles. L'expertise des diffuseurs de leur région pour la sélection et la programmation des spectacles devrait être mise à contribution. Malheureusement il y a peu ou pas de concertation avec le milieu scolaire, car le milieu de l'éducation ne connaît ou ne reconnaît pas ce professionnel de la diffusion de spectacles.

Dans le milieu de l'éducation, tout est normé. Pour donner un nouvel élan à l'éducation artistique et culturelle, il faut nourrir un plan d'action concerté obligatoirement avec les milieux des arts de la scène. Toutes les études dont dispose le conseil supérieur de l'éducation font la démonstration des retombées positives dans le cursus scolaire de l'élève. Il faut partager la responsabilité du développement artistique et culturel des jeunes entre l'école, les parents, les municipalités et sans oublier le milieu culturel.

### **Le rapport du citoyen à la culture**

Question # 20 - #21

Notre réseau de salles de spectacles professionnels est bien équipé et occupe le territoire et devrait donc être mieux soutenu pour rejoindre davantage les citoyens. La stratégie privilégiée pour y parvenir et ainsi mieux exploiter ces lieux culturels importants dans la vitalité des communautés passe par le maintien d'une main-d'œuvre professionnelle avec des conditions économiques décentes.

Orienter davantage les efforts et les outils pour mettre de l'avant une meilleure prise en compte de la demande est primordial, mais ne doit pas se faire au détriment de l'offre culturelle. Il ne faut surtout pas priver de financement un volet pour financer l'autre...

### **La gouvernance et le financement**

Questions # 36- # 37-#38-# 39

Au regard du financement, Réseau Centre et ses membres-diffuseurs soutiennent qu'il est important de maintenir le financement public pour assurer aux citoyens de toutes les régions un accès à une vie culturelle et artistique professionnelle. L'État doit financer le rayonnement des arts de la scène sur tout le territoire.

À l'heure actuelle, la présence du ministère de la Culture et des Communications est toujours aussi pertinente après deux décennies. Le ministère se doit de piloter les

interventions entre ses organismes mandataires. Il est impératif de maintenir une structure qui permet une cohérence et une complémentarité avec ses partenaires de soutien. Il doit écouter et prendre en compte les organismes sectoriels et territoriaux.

La nouvelle politique culturelle doit poursuivre l'objectif d'une accessibilité aux arts et à la culture pour tous, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois.

Une stratégie pour favoriser le financement des organismes culturels :

- Faciliter le développement d'initiative afin d'améliorer la fréquentation aux arts de la scène par le citoyen et de lui faciliter l'accès à l'offre culturelle en régions;
- Instaurer des incitatifs fiscaux accessibles aux citoyens;
- Soutenir les organismes culturels dans leur demande de numéro de charité auprès du gouvernement fédéral;
- Favoriser la stabilité, la pérennité et l'excellence des organismes soutenus par l'État dans l'aide financière accordée en tenant compte de leur seuil de viabilité, en reconnaissant dans ses programmes les coûts supplémentaires d'une diffusion en région;
- Créer une campagne nationale portant sur les arts vivants.

L'État ne doit pas négliger sa capacité à entraîner les communautés locales à investir en culture lorsque ses programmes de soutien et ceux des organismes de soutien appartiennent à la participation locale (ex. : les bibliothèques qui encouragent la gratuité des services par une participation financière du ministère de la Culture et des Communications et la ville).

Ainsi une mesure visant à reconnaître « une forme ou équivalence d'indexation » de ses subventions, en toute équité avec le traitement qu'accordent les différents gouvernements à ses travailleurs et ses élus, serait un signal clair de l'importance pour l'État à l'Art et la Culture.

La qualité de la vie culturelle telle que vécue dans une capitale régionale n'a rien à voir à celle vécue dans les villages et petites villes. Dans ces petites communautés, il y a un petit nombre de citoyens, généralement peu d'industries, bref un profil social et économique qui n'est pas toujours - voire rarement - favorable à soutenir une vie culturelle. On lit à la page 23 du cahier de consultation: «Les régions et les municipalités [...] sont devenues des partenaires de premier ordre. L'engagement des municipalités s'est concrétisé par des investissements croissants.» Cette affirmation est certainement valable globalement quand on regarde la totalité des efforts, mais ce n'est pas la même réalité si on examine telle ou telle communauté. Il faut reconnaître que les capacités et les volontés de soutenir la culture ne permettent pas au citoyen de ces petites

communautés d'avoir accès à la vie culturelle minimale auquel il aurait droit, comme tous ses concitoyens québécois.

Aujourd'hui nous savons que sans l'action de l'État, la majorité des œuvres et services culturels ne pourrait subsister. Nous sommes conscients aussi qu'il faut désormais imaginer de nouvelles sources de financement en misant sur les investissements privés en culture et sur l'élargissement des publics.

- Consolider les liens entre l'État, le milieu des affaires, et le milieu de la culture;
- Réunir les conditions et les moyens pour inciter le renforcement du secteur des arts et de la culture.

Le Réseau Centre souhaite vivement que la nouvelle politique culturelle du gouvernement du Québec voie à maintenir et accroître le soutien des organismes des arts de la scène en région. Elle respectera ainsi le principe d'équité qui doit guider le renouvellement de sa politique culturelle.

Réseau Centre adhère au contenu du mémoire de son association nationale RIDEAU.

Rédaction : Carole Kipling, directrice

[direction@reseaucentre.qc.ca](mailto:direction@reseaucentre.qc.ca)

819 826-3767